



Formation
Prévention
Secours

PSC

PREMIERS SECOURS CITOYEN



Le certificat de compétences **Premiers Secours Citoyen**, est la formation de base aux premiers secours en France. Depuis le 10 juillet 2024 avec la parution au journal officiel de **l'arrêté du 15 juin 2024** relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours, la formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 n'existe plus et est remplacée par la formation PSC. Toute personne peut suivre cette formation, qui est adaptée si nécessaire aux personnes en situation de handicap.

La session distingue les urgences potentielles des urgences vitales. Les apprenants sont informés sur les différentes situations auxquelles ils pourront être confrontés, la manière d'examiner la victime, les gestes à effectuer et l'appel des secours. L'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) est enseigné. Chaque apprenant pratique les gestes enseignés sur d'autres apprenants ou, pour ceux qui le nécessitent pour des raisons d'hygiène ou de sécurité, sur des mannequins. L'apprenant est également confronté à des situations simulées dans lesquelles une victime est en danger, les cas concrets, qui lui permettent de mettre en pratique les connaissances acquises.

+ OBJECTIFS

L'unité d'enseignement « Premiers secours citoyen » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours, conformément aux dispositions en vigueur.

PSC

PREMIERS SECOURS CITOYEN

+ LE PUBLIC CONCERNÉ

A partir de 10 ans, formation effectuée par groupe de 6 à 10 personnes. Aucun prérequis n'est demandé.

+ DURÉE DE LA FORMATION

7h de formation en face à face pédagogique

+ MÉTHODOLOGIE

- ▶ Alternance d'apports théoriques et pratique
- ▶ Manipulation sur mannequins et défibrillateurs de formation
- ▶ Mises en situation

+ EVALUATION ET CERTIFICATION

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du Ministère de l'Intérieur, dans le Référentiel National de formation du PSC. A l'issue de cette formation, une attestation de participation « PSC » sera délivré au stagiaire reconnu apte par le formateur.

+ QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur PSC certifié par le Ministère de l'Intérieur

+ THÉMATIQUE DE LA FORMATION

Savoir effectuer une Protection.

L'Alerte et Protection des populations.

Savoir Alerter.

Savoir effectuer des gestes de premiers secours selon les situations suivantes :

- ▶ L'Arrêt Cardiaque
- ▶ Les Brûlures
- ▶ Les Hémorragies Externes
- ▶ Les Malaises
- ▶ L'Obstruction Totale des Voies Aériennes par un Corps Etranger
- ▶ La Perte de Connaissance
- ▶ Les Plaies
- ▶ Les Traumatismes

+ MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Aucun recyclage n'est obligatoire, mais il peut être conseillé tous les 3 ans. Votre employeur peut exiger un recyclage régulier.